KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

Grant Thornton
29 rue du Pont
CS 20070
92578 Neuilly-sur-Seine Cedex

Nanobiotix S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

Assemblée générale mixte du 9 juin 2026 - résolution n°32
Nanobiotix S.A.
60 Rue de Wattignies, 75012 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Headquarters:
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Grant Thornton
Experts-Comptables
Commissaires aux comptes
Membre français de Grant Thornton International Ltd

Société par actions simplifiée d'Expertise-Comptable et de Commissariat aux Comptes au capital de 2 297 184€
inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris-Ile de France et membre de la Compagnie régionale de Versailles et du Centre.
632 013 843 RCS Nanterre
Siège social : 29 rue du Pont – CS 20070- 92578 Neuilly-sur-Seine Cedex -France

KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

Grant Thornton
29 rue du Pont
CS 20070
92578 Neuilly-sur-Seine Cedex

Nanobiotix S.A.

60 Rue de Wattignies, 75012 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

Assemblée générale mixte du 9 juin 2026 - résolution n°32

À l'assemblée générale de la société Nanobiotix,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice de des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux (ou de certains d'entre eux) de la Société et des sociétés et groupements d'intérêt économique liés à la Société dans les conditions définies à l'article L. 225-180-I dudit Code, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total des options ainsi consenties ne pourra donner droit à l'achat ou la souscription de plus de 1 800 000 actions d'une valeur nominale unitaire de 0,03 euro, étant précisé que ce s'imputera sur le plafond global prévu à la Quarante-quatrième résolution et que le nombre total d'actions pouvant être souscrites sur exercice des options de souscription d'actions attribuées et non encore levées ne pourra jamais être supérieur au tiers du capital social.

Votre directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit mois à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions.

Il appartient au directoire d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du directoire et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Paris la Défense, le 20 mai 2026

KPMG S.A.

Vaea Prior
Signature numérique de Vaea Prior
Date : 2026.05.20 19:03:41 +02'00'

Cédric Adens

Associé

Vaea Prior

Associée

Neuilly sur Seine, le 20 mai 2026

GRANT THORNTON

Virginie PALETHORPE
Signature numérique de Virginie PALETHORPE
Date : 2026.05.20 19:28:00 +02'00'

Virginie Palethorpe

Associée